

Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le 08/10/2025

ID : 062-216207365-20251002-DEC2025_127-AI

S²LOW

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

**DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MISSION D'AMO –
CONSULTATION EN VUE D'UNE CESSION FONCIERE – SITE UNEAL**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 20 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la décision de lancer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la future cession du site UNEAL ;

Vu la proposition financière présentée par la société VERDI ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société VERDI CONSEIL NORD DE FRANCE (sise 80 rue de Marcq – CS 90049 – 59441 WASQUEHAL Cedex), un devis relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la future cession foncière du site UNEAL, et ce pour un montant total de 18.270€ TTC ;

ARTICLE 2 la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 02 octobre 2025

DEC2025_127



Le Maire
Jean-Claude THOREZ